

TERMES DE RÉFÉRENCE

Bourse de leadership autochtone

INTRODUCTION

La prestigieuse Bourse de leadership autochtone est attribuée à une étudiante ou un étudiant autochtone qui fait preuve d'excellence scolaire et de leadership exceptionnel.

OBJECTIF

Aider financièrement et récompenser une personne d'origine autochtone nouvellement admise qui présente un excellent rendement scolaire et fait preuve d'un leadership hors pair, y compris dans le cadre d'activités d'engagement communautaire et de bénévolat.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

Pour y être admissible, vous devez :

1. avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée/réfugiée;
2. soumettre une preuve documentée de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
3. vous inscrire à temps plein, en première année, à un programme de premier cycle dans une faculté d'accueil;
4. satisfaire aux conditions d'admission de la faculté concernée (Arts, École de gestion Telfer, Génie, Sciences, Sciences de la santé, Sciences sociales, Faculté de droit, Section de droit civil);
5. avoir une moyenne d'admission d'au moins 85 %;
6. faire preuve de leadership et d'engagement dans vos études et vos activités parascolaires;

Note 1 : La préférence sera accordée aux personnes qui parlent une langue autochtone.

Note 2: L'Université d'Ottawa remet également une bourse non renouvelable de 1 500 \$ aux candidats finalistes (2^e, 3^e et 4^e places).

Note 3 : L'interruption temporaire de vos études ou une inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant spécial annulera votre bourse de façon définitive.

CONDITIONS DE RENOUELEMENT

Cette bourse peut être renouvelée pour les trois prochaines années d'études à la condition de remplir les critères de renouvellement suivants :

1. conserver l'inscription à temps plein dans une faculté d'accueil; et
2. obtenir et maintenir une moyenne pondérée cumulative (MPC) de 8,5 et plus à la fin de chaque année universitaire.

Note : La bourse peut être renouvelée à 50 % de sa valeur annuelle si la MPC du récipiendaire se situe entre 8,0 et 8,4 à la fin de l'année universitaire. De plus, le montant intégral de la bourse peut être renouvelé dans une année ultérieure si la MPC atteint ou dépasse 8,5.

Valeur de la bourse :	26 000 \$ (6 500 \$ par année)
Nombre de bourses :	1
Fréquence d'attribution :	Annuel
Programme ou cycle d'études :	Premier cycle
Renouvelable :	Oui, si vous respectez les conditions de renouvellement
Responsable des demandes :	Service de l'aide financière et des bourses
Date limite pour présenter une demande :	31 mars

DEMANDE

Pour soumettre la demande, il faut :

1. une preuve documentée de l'identité autochtone de la personne candidate, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
2. un curriculum vitæ;
3. un texte de 500 mots illustrant vos qualités de leadership et votre engagement dans vos études et vos activités parascolaires; et
4. le questionnaire sur la Bourse de leadership autochtone, dûment rempli.